DETECTION U13F

Saison 2023-2024

~~ RASSEMBLEMENT DE SECTEUR "NYCO" ~~

Date : *Mercredi 27 mars 2024*

Lieu : AVALLON *(Stade municipal - **Terrain synthétique**)*

Responsables : *Sébastien LEMERCIER et Florian BARON*

RDV : 15h00 précises sur le site

Encadrement : */*

Dislocation : 17h45

Convocations : *6 joueuses*
Short - Maillot - Chaussettes mis à disposition

		CLUB/ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	U13F	JS MARZY	BERTHON RIBET	MILIE	23/11/2011
2	U13F	SUD NIVERNAIS IMPHY DECIZE	SAUNIER	CAPUCINE	29/03/2011
3	U13F	US COULANGES	FREITAS	MELISSA	30/04/2011
4	U13F	AFGP 58	MAUGUIN	LOLA	25/08/2011
5	U12F	AFGP 58	SAHIN	CHEYMA	25/02/2012
6	U12F	FC NEVERS	GONCALVEZ LOPES	LINA	11/06/2012

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.
En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la Commission Technique et Jeunes (section PPF).

DEPLACEMENTS A LA CHARGE DES PARENTS OU DES CLUBS

Aide financière attribuée par le District de la Nièvre de Football.

Se référer au courrier adressé à l'ensemble des présidents en date du 16 janvier 2024